



Utilisation personnelle Carte bleu entreprise

Par **Gettgettt**, le **27/11/2020 à 18:34**

Bonjour, rn J'ai besoin de votre aide suite à une convocation à la police suite à une utilisation personnelle de ma carte bleu d'entreprise en tant que salarié. Je m'explique. J'étais salarié d'une entreprise qui m'avais fourni une carte bleu d'entreprise à mon nom. Je l'ai utilisé plusieurs fois de façon personnelle et sans justificatif, pensant que ces sommes serait déduite de mon salaire. Sauf que l'entreprise a porté plainte contre moi. Sachant que lors de la réception de cette carte bleu, je n'ai signé aucun document me stipulant qu'elle droit d'utilisation j'avais avec cette carte bleu. Qu'est-ce que je risque pénalement ? Dans ma logique j'aurais dû signer un document à la réception de cette carte ce qui n'a pas été fais pas l'entreprise, donc je ne savais pas que je n'avais pas le droit d'utiliser cette carte de façon personnelle. Je précise que sur cette carte bleu le nom de l'entreprise et le mien était graver sur la carte.rnMerci d'avance pour votre aidernCordialement

Par **Visiteur**, le **27/11/2020 à 19:03**

Bonsoirrrnrn[quote]rnpensant que ces sommes serait déduite de mon salairernrn[/quote]rnCela ne peut être une explication plausible, vous ne pouvez utiliser le compte de votre employeur et la retenue sur le salaire des dépenses faites ainsi n'existe pas.rnrnJe vous déconseille de donner cette version mais vous invite à contacter une organisation syndicale et à défaut bien avocat.rnrnOutre un licenciement pour faute, vous aurez à procéder au remboursement + dommages et intérêts + dépens, sans compter la décision du juge en terme de peine.